

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2026

PROCÈS-VERBAL

Séance

Ouverture à 18 h 21

Levée à 22 h 14

Secrétaire de séance

Caroline DANIEL

Date de la convocation

18 juin 2026

Date d'affichage de la convocation

18 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 43

Présents : 38

Le quorum est atteint.

Délibérations réglementaires

1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11,
12, 13, 14, 15 et 24

Transmission en Préfecture

1^{er} juillet 2026

Le 24 juin 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Les débats sont disponibles en ligne.

[Les séances du Conseil municipal - Ville de Saint-Brieuc](https://www.saint-brieuc.bzh/action-publique/conseil-municipal/les-seances-du-conseil-municipal)

<https://www.saint-brieuc.bzh/action-publique/conseil-municipal/les-seances-du-conseil-municipal>

Membres présents à l'ouverture

Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE

Alain ATLAN pouvoir à Lucile MOGLIA

Jean-Christophe LE GOT pouvoir à Isabelle IMBERT

Jules ROOS pouvoir à Emma POEDRAS

Stéphane L'HER pouvoir à Thibaut LE HINGRAT.

Arrivées pendant la séance

Jean-Christophe LE GOT est arrivé à 19 h 17 pendant le débat de la délibération n° 6.

Départs pendant la séance

Charlotte GIANNOLI est sortie pendant les délibérations n°s 5 et 23.

Hervé GUIHARD est sorti pendant le vote groupé des délibérations n°s 6, 7 et 8.

Raphaël LE MÉHAUTÉ est sorti pendant les délibérations n°s 9 et 10.

Bernard CROGUENNEC est sorti pendant les délibérations n°s 17, 18 et 19.

Cigdem AKTAS est sortie pendant la délibération n° 26.

Maxime DUMOULIN est parti définitivement à 21 h 45 pendant le débat de la délibération n° 21.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----------|--|----------------------|
| 1 | Organismes extérieurs - Désignation des représentants - Groupement d'intérêt public (GIP) Centre de santé Tréguieux-Saint-Brieuc - Modification | M. LE MAIRE |
| 2 | Délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire - Modifications | M. LE MAIRE |
| 3 | Conseil municipal - Règlement intérieur | M. LE MAIRE |
| 4 | Commission d'appels d'offres (CAO) - Règlement intérieur | M. LE MÉHAUTÉ |
| 5 | Règlement budgétaire et financier | M. GUILLOU |
| 6 | Budget principal de la Ville – Compte financier unique (CFU) - Exercice 2025 | M. GUILLOU |
| 7 | Budget annexe des parkings – Compte financier unique (CFU) - Exercice 2025 | M. GUILLOU |
| 8 | Budget annexe des pompes funèbres – Service extérieur – Compte financier unique (CFU) - Exercice 2025 | M. GUILLOU |
| 9 | Budget principal de la Ville – Affectation du résultat - Exercice 2025 | M. GUILLOU |
| 10 | Budget annexe des parkings – Affectation du résultat - Exercice 2025 | M. GUILLOU |
| 11 | Budget principal de la Ville – Budget supplémentaire - Exercice 2026 | M. GUILLOU |
| 12 | Budget annexe des parkings – Budget supplémentaire – Exercice 2026 | M. GUILLOU |
| 13 | Budget annexe des pompes funèbres – Service extérieur – Budget supplémentaire – Exercice 2026 | M. GUILLOU |
| 14 | Tarifs année scolaire 2026-2027 - Enfance | M. GUILLOU |
| 15 | Tarifs 2026 - Musée - Catalogue "100 œuvres qui racontent le travail" | M. MINIER |
| 16 | Associations patrimoniales et de cultures de Bretagne - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) - 2 ^{ème} tranche | Mme MILIN |
| 17 | Associations culturelles et équipes artistiques - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) - 2 ^{ème} tranche | M. MINIER |
| 18 | Santé-handicap - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelle) - 2 ^{ème} tranche | Mme MOGLIA |
| 19 | Sport - Dispositif Sport à l'école - Année scolaire 2025-2026 – Subventions 2026 (exceptionnelles) - 2 ^{ème} tranche et conventions financières | Mme IMBERT |
| 20 | Sport - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) – 2 ^{ème} tranche et conventions financières | Mme IMBERT |
| 21 | Vie associative - Subvention 2025 (exceptionnelle) - Modification / Associations multisectorielles - Subvention 2026 (aide à l'emploi associatif) - Modification / Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) - 2 ^{ème} tranche | Mme IMBERT |
| 22 | Enfance - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelle) – 2 ^{ème} tranche | Mme LE DU |

23	Service départemental d'incendie et de secours de Côtes d'Armor (SDIS 22) - Fonds de concours - Parc roulant	M. LE MAIRE
24	Commerce et attractivité - Aide à l'implantation commerciale - Reconduction du dispositif et renouvellements	M. PICQUETTE
25	Commerce et attractivité - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelle) - 2 ^{ème} tranche	M. PICQUETTE
26	Enedis - Conventions de servitudes - Rue Anatole France	M. LE MÉHAUTÉ
27	Groupement de commandes - Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) - Achat d'énergies - Convention constitutive - Avenant n° 2	M. LE MÉHAUTÉ
28	Groupement de commandes - Saint-Brieuc Armor Agglomération - Panneaux de signalisation verticale - Convention	M. LE MÉHAUTÉ
29	Bilan des acquisitions et des cessions - Année 2025	M. LE MÉHAUTÉ
30	Délégations de pouvoirs	M. LE MAIRE

Propos introductifs

Intervenants : C. AKTAS, J. LE DU, V. BONNOT, H. ALLOY, P.Y. THOMAS, D. LE BUHAN

Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux du 29 avril et du 27 mai 2026

Il est procédé à l'approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux du 29 avril et du 27 mai 2026. Ces procès-verbaux ont été mis à disposition des élus par mails du 19 mai et 19 juin 2026. Monsieur le Maire n'a recueilli aucune observation.

Délibération 1 : Organismes extérieurs - Désignation des représentants - Groupement d'intérêt public (GIP) Centre de santé Trégueux-Saint-Brieuc - Modification

Rapporteur : M. LE MAIRE

Intervenant : V. BONNOT

Informations : Cette délibération a fait l'objet d'un vote à main levée décidé à l'unanimité des membres du Conseil municipal pour la désignation des représentants de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE à l'unanimité de procéder à la désignation des représentants de la Ville au sein des organismes extérieurs par un vote à main levée.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

MODIFIE la délibération n° 7 du Conseil municipal du 29 avril 2026.

PREND ACTE que le Maire est membre titulaire de l'assemblée générale du Groupement d'intérêt public (GIP) Centre de santé Trégueux-Saint-Brieuc.

DÉSIGNE quatre autres représentants de la Ville (trois titulaires et un suppléant) au sein de l'assemblée générale du Groupement d'intérêt public (GIP) Centre de santé Trégueux-Saint-Brieuc conformément à la liste ci-dessous.

1	Lucile MOGLIA	Titulaire
2	Catherine LEMAITRE	Titulaire
3	Alain ATLAN	Titulaire
4	Boris GUILLOU	Suppléant

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Délibération 2 : Délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire - Modifications

Rapporteur : M. LE MAIRE

Intervenant : V. BONNOT

MODIFIE la rédaction du deuxième paragraphe du a/ du 3° de la délibération n° 6 du Conseil municipal du 28 mars 2026 comme suit :

« Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme,
- à taux d'intérêt fixe et / ou indexé (révisable ou variable). »

MODIFIE la rédaction du deuxième paragraphe du 20 ° de ladite délibération comme suit :

« Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois, dans la limite d'un montant annuel de 10 millions €, à taux d'intérêt fixe et / ou indexé (révisable ou variable). »

DIT que les décisions prises en application de cette délégation peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou par un agent public agissant également par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L 2122-19 du même code.

DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire et des personnes citées à l'alinéa précédant, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises par les membres du Conseil municipal en respectant l'ordre du tableau.

DIT que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil municipal portant sur les mêmes objets.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Délibération 3 : Conseil municipal - Règlement intérieur

Rapporteur : M. LE MAIRE

Intervenants : V. BONNOT, P.Y. THOMAS, H. ALLOY, T. LE HINGRAT

Informations : Cette délibération a fait l'objet d'un amendement en séance visant à apporter des modifications aux articles 8-2, 12 et 13 du règlement intérieur du Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte le règlement intérieur annexé à la délibération.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Délibération 4 : Commission d'appels d'offres (CAO) - Règlement intérieur

Rapporteur : M. LE MÉHAUTÉ

Intervenants : R. LE MÉHAUTÉ, D. LE BUHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte le règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres annexé à la délibération.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 1	

Le quorum est atteint.

Abstention : Henri ALLOY

Délibération 5 : Règlement budgétaire et financier

Rapporteur : M. GUILLOU

Intervenant : B. GUILLOU

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte le règlement budgétaire et financier annexé à la délibération.

Élus ne prenant pas part au vote	Sortie	Absents n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
0	1	0	1

SORTIE : C. GIANNOLI

Présents : 37	Pouvoirs : 5	Total : 42	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 1	

Le quorum est atteint.

Abstention : Henri ALLOY

Délibération 6 : Budget principal de la Ville – Compte financier unique (CFU) - Exercice 2025

Rapporteur : M. GUILLOU

Intervenants : V. BONNOT, B. GUILLOU, D. LE BUHAN, P.Y. THOMAS, H. ALLOY, H. GUIHARD

Informations : L'examen et les débats des trois délibérations relatives aux comptes financiers uniques (CFU) du budget principal et des budgets annexes de la Ville se sont tenus en présence de Monsieur Hervé GUIHARD, Maire sortant. A l'issue de l'ensemble des échanges, Monsieur Hervé GUIHARD s'est retiré et les délibérations ont été votées successivement. N'étant pas l'ordonnateur de l'exercice 2025 auxquels les CFU examinés lors de la séance faisaient référence, Monsieur Victor BONNOT, Maire en exercice, a pu rester dans la salle, présider la séance, débattre et prendre part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSTATE le départ de la salle du Conseil municipal de Monsieur Hervé GUIHARD, Maire sortant, à l'issue du débat des trois délibérations relatives aux comptes financiers uniques.

ADOpte le compte financier unique du budget principal de la Ville pour l'exercice 2025, arrêté comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

VILLE DE SAINT-BRIEUC - Budget Principal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	45 439 747,17	77 060 864,00	122 500 611,17
	Recettes réalisées (1)	B	26 197 036,75	79 354 342,69	105 551 379,44
	Restes à réaliser	C	4 180 549,00	0,00	4 180 549,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	49 443 956,16	78 658 154,48	128 102 110,64
	Dépenses réalisées (1)	E	29 404 355,51	76 569 406,37	105 973 761,88
	Restes à réaliser	F	7 858 145,98	0,00	7 858 145,98
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-3 207 318,76	2 784 936,32	-422 382,44
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	4 004 208,99	1 597 290,48	5 601 499,47
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	796 890,23	4 382 226,80	5 179 117,03
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-3 677 596,98	0,00	-3 677 596,98
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 880 706,75	4 382 226,80	1 501 520,05

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Élus ne prenant pas part au vote	Sortie	Absents n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
0	1	0	1

SORTIE : H. GUIHARD

Présents : 38	Pouvoirs : 4	Total : 42	Exprimés : 9
Voix Pour : 9	Voix Contre : 0	Abstentions : 33	

Le quorum est atteint.

Abstentions : Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Henri ALLOY

Délibération 7 : Budget annexe des parkings – Compte financier unique (CFU) - Exercice 2025

Rapporteur : M. GUILLOU

Intervenants : B. GUILLOU, D. LE BUHAN, B. CLAESSENS, V. BONNOT

Informations : L'examen et les débats des trois délibérations relatives aux comptes financiers uniques (CFU) du budget principal et des budgets annexes de la Ville se sont tenus en présence de Monsieur Hervé GUIHARD, Maire sortant. A l'issue de l'ensemble des échanges, Monsieur Hervé GUIHARD s'est retiré et les délibérations ont été votées successivement. N'étant pas l'ordonnateur de l'exercice 2025 auxquels les CFU examinés lors de la séance faisaient référence, Monsieur Victor BONNOT, Maire en exercice, a pu rester dans la salle, présider la séance, débattre et prendre part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSTATE le départ de la salle du Conseil municipal de Monsieur Hervé GUIHARD, Maire sortant, à l'issue du débat des trois délibérations relatives aux comptes financiers uniques.

ADOpte le compte financier unique du budget annexe des parkings pour l'exercice 2025, arrêté comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

VILLE DE SAINT-BRIEUC - Parkings - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 863 384,79	3 144 303,89	5 007 688,68
	Recettes réalisées (1)	B	1 258 591,33	2 990 589,83	4 249 181,16
	Restes à réaliser	C	91 800,00	0,00	91 800,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 978 640,55	3 148 567,00	5 127 207,55
	Dépenses réalisées (1)	E	1 616 997,64	2 861 590,47	4 478 588,11
	Restes à réaliser	F	213 437,55	0,00	213 437,55
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-358 406,31	128 999,36	-229 406,95
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	115 255,76	4 263,11	119 518,87
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-243 150,55	133 262,47	-109 888,08
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-121 637,55	0,00	-121 637,55
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-364 788,10	133 262,47	-231 525,63

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Élus ne prenant pas part au vote	Sortie	Absents n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
0	1	0	1

SORTIE : H. GUIHARD

Présents : 38	Pouvoirs : 4	Total : 42	Exprimés : 9
Voix Pour : 9	Voix Contre : 0	Abstentions : 33	

Le quorum est atteint.

Abstentions : Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Henri ALLOY

Délibération 8 : Budget annexe des pompes funèbres – Service extérieur – Compte financier unique (CFU) - Exercice 2025

Rapporteur : M. GUILLOU

Intervenants : B. GUILLOU, D. LE BUHAN

Informations : L'examen et les débats des trois délibérations relatives aux comptes financiers uniques (CFU) du budget principal et des budgets annexes de la Ville se sont tenus en présence de Monsieur Hervé GUIHARD, Maire sortant. A l'issue de l'ensemble des échanges, Monsieur Hervé GUIHARD s'est retiré et les délibérations ont été votées successivement. N'étant pas l'ordonnateur de l'exercice 2025 auxquels les CFU examinés lors de la séance faisaient référence, Monsieur Victor BONNOT, Maire en exercice, a pu rester dans la salle, présider la séance, débattre et prendre part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSTATE le départ de la salle du Conseil municipal de Monsieur Hervé GUIHARD, Maire sortant, à l'issue du débat des trois délibérations relatives aux comptes financiers uniques.

ADOpte le compte financier unique du budget annexe des pompes funèbres pour l'exercice 2025, arrêté comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	110 400,00	134 700,00	245 100,00
	Recettes réalisées (1)	B	109 883,95	136 277,30	246 161,25
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	86 000,00	169 100,00	255 100,00
	Dépenses réalisées (1)	E	85 949,43	156 784,43	242 733,86
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	23 934,52	-20 507,13	3 427,39
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	600 412,34	236 358,83	836 771,17
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	624 346,86	215 851,70	840 198,56
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	624 346,86	215 851,70	840 198,56

Élus ne prenant pas part au vote	Sortie	Absents n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
0	1	0	1

SORTIE : H. GUIHARD

Présents : 38	Pouvoirs : 4	Total : 42	Exprimés : 9
Voix Pour : 9	Voix Contre : 0	Abstentions : 33	

Le quorum est atteint.

Abstentions : Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Henri ALLOY

Délibération 9 : Budget principal de la Ville – Affectation du résultat - Exercice 2025

Rapporteur : M. GUILLOU

Intervenant : B. GUILLOU

LE CONSEIL MUNICIPAL

AFFECTE en section d'investissement (compte 1068) un montant de 2 880 706,75 €.

INSCRIT en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) un montant de 1 501 520,05 €.

Élus ne prenant pas part au vote	Sortie	Absents n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
0	1	0	1

SORTIE : R. LE MÉHAUTÉ

Présents : 38	Pouvoirs : 4	Total : 42	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 1	

Le quorum est atteint.

Abstention : Henri ALLOY

Délibération 10 : Budget annexe des parkings – Affectation du résultat - Exercice 2025

Rapporteur : M. GUILLOU

Intervenant : B. GUILLOU

LE CONSEIL MUNICIPAL

AFFECTE en section d'investissement (compte 1068) un montant de 133 262,47 €.

Élus ne prenant pas part au vote	Sortie	Absents n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
0	1	0	1

SORTIE : R. LE MÉHAUTÉ

Présents : 38	Pouvoirs : 4	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Délibération 11 : Budget principal de la Ville – Budget supplémentaire - Exercice 2026

Rapporteur : M. GUILLOU

Intervenants : B. GUILLOU, D. LE BUHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte le budget supplémentaire du budget principal de la Ville pour l'exercice 2026, arrêté comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	263 842,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	- 265 000,00
014	Atténuations de produits	114 000,00
023	Virement à la section d'investissement	146 860,05
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00
65	Autres charges de gestion courante	237 483,00
67	Charges spécifiques	5 000,00
Total		602 185,05
RECETTES		
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 501 520,05
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- 15 849,00
731	Fiscalité locale	- 1 133 536,00
74	Dotations et participations	143 650,00
75	Autres produits de gestion courante	98 400,00
77	Produits spécifiques	0,00
Total		602 185,05

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chapitre		Reports	Prop. Nouvelles	Total
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	8 000,00	8 000,00
13	Subventions d'investissement	720 000,00	0,00	720 000,00
20	Immobilisations incorporelles	766 974,14	-100 000,00	666 974,14
204	Subventions d'équipement versées	954 207,22	47 809,00	1 002 016,22
21	Immobilisations corporelles	2 279 613,59	2 273 124,00	4 552 737,59
23	Immobilisations en cours	3 137 351,03	3 607 868,00	6 745 219,03
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00
Total		7 858 145,98	5 836 801,00	13 694 946,98
RECETTES				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	796 890,23	796 890,23
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	146 860,05	146 860,05
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	70 000,00	70 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	100 000,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 880 706,75	2 880 706,75
13	Subventions d'investissement	1 920 549,00	2 044 577,00	3 965 126,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 260 000,00	3 453 363,95	5 713 363,95
23	Immobilisations en cours	0,00	22 000,00	22 000,00
Total		4 180 549,00	9 514 397,98	13 694 946,98

Présents : 39	Pouvoir : 4	Total : 43	Exprimés : 41
Voix Pour : 32	Voix Contre : 9	Abstentions : 2	

Le quorum est atteint.

Vote contre : Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT

Abstentions : Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS

Délibération 12 : Budget annexe des parkings – Budget supplémentaire – Exercice 2026

Rapporteur : M. GUILLOU

Intervenants : B. GUILLOU, D. LE BUHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTÉ le budget supplémentaire du budget annexe des parkings pour l'exercice 2026, arrêté comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	17 545,00
023	Virement à la section d'investissement	108 289,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-70 000,00
65	Autres charges de gestion courante	269 991,00
67	Charges spécifiques	4 220,00
Total		330 045,00
RECETTES		
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	-70 000,00
74	Subventions d'exploitation	269 400,00
75	Autres produits de gestion courante	130 645,00
Total		330 045,00

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chapitre		Reports	Prop. Nouvelles	Total
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	243 150,55	243 150,55
13	Subventions d'investissement	20 000,00	0,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	556,42	40 000,00	40 556,42
23	Immobilisations en cours	192 881,13	-30 000,00	162 881,13
Total		213 437,55	253 150,55	466 588,10
RECETTES				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	108 289,00	108 289,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	-70 000,00	-70 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	133 262,47	133 262,47
13	Subventions d'investissement	91 800,00	0,00	91 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	203 236,63	203 236,63
Total		91 800,00	374 788,10	466 588,10

Présents : 39	Pouvoirs : 4	Total : 43	Exprimés : 32
Voix Pour : 32	Voix Contre : 0	Abstentions : 11	

Le quorum est atteint.

Abstentions : Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS

Délibération 13 : Budget annexe des pompes funèbres – Service extérieur – Budget supplémentaire – Exercice 2026

Rapporteur : M. GUILLOU

Intervenant : B. GUILLOU

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte le budget supplémentaire du budget annexe des pompes funèbres pour l'exercice 2026, arrêté comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION		MONTANT
	Dépenses	
Chap. 002	Déficit d'exploitation reporté	+0,00
Chap.011	Charges à caractère générale	+2 900,00
	Total des dépenses	+2 900,00
	Recettes	
Chap. 75	Produits de gestion courante	-5 400,00
Chap. 002	Excédent d'exploitation reporté	+215 851,70
	Total des recettes	+210 451,70

SECTION D'INVESTISSEMENT		Reports	Prop. Nouvelles	Total
	Dépenses			
Chap.23	Immobilisations en cours	+0,00	+0,00	+0,00
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	+0,00	+0,00	+0,00
	Total des dépenses	+0,00	+0,00	+0,00
	Recettes			
Chap. 001	Excédent d'investissement reporté	+0,00	+624 346,86	+624 346,86
	Total des recettes	+0,00	+624 346,86	+624 346,86

Présents : 39	Pouvoirs : 4	Total : 43	Exprimés : 41
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstentions : 2	

Le quorum est atteint.

Abstentions : Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS

Délibération 14 : Tarifs année scolaire 2026-2027 - Enfance

Rapporteur : M. GUILLOU

Intervenant : B. GUILLOU

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte les dispositions tarifaires des activités périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2026-2027 telles que figurant aux tableaux annexés à la délibération.

DECIDE que les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2026.

Présents : 39	Pouvoirs : 4	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 42	Voix Contre : 1	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Vote contre : Henri ALLOY

Délibération 15 : Tarifs 2026 - Musée - Catalogue "100 œuvres qui racontent le travail"

Rapporteur : M. MINIER

Intervenant : J.C. MINIER

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE à 35 € le prix de vente du catalogue « 100 œuvres qui racontent le travail » mis en vente à la boutique du Musée.

Présents : 39	Pouvoirs : 4	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Délibération 16 : Associations patrimoniales et de cultures de Bretagne - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) - 2^{ème} tranche

Rapporteur : Mme MILIN

Intervenants : A. MILIN, S. FAVRAIS, V. BONNOT

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE l'attribution aux associations œuvrant en faveur de la promotion des langues et cultures régionales et de la valorisation du patrimoine des subventions figurant dans le tableau annexé à la délibération, représentant un montant total de 8 000 €.

Présents : 39	Pouvoirs : 4	Total : 43	Exprimés : 34
Voix Pour : 34	Voix Contre : 0	Abstentions : 9	

Le quorum est atteint.

Abstentions : Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT

Délibération 17 : Associations culturelles et équipes artistiques - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) - 2^{ème} tranche

Rapporteur : M. MINIER

Intervenants : J.C. MINIER, P.Y. THOMAS, V. BONNOT, A. LE BOËDEC, T. LE HINGRAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE l'attribution aux associations culturelles et équipes artistiques des subventions figurant dans le tableau annexé à la délibération, représentant un montant total de 62 000 €.

PRÉCISE que la subvention mentionnée au tableau annexé à hauteur de 15 000 € et au bénéfice de Colors BZH sera versée après notification par l'Architecte des bâtiments de France des murs et pignons retenus par elle ; si le nombre de dix fresques ne peut être atteint, il conviendra de délibérer un nouveau montant d'aide de Ville pour ce projet.

DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 62 000 €, sont inscrits au budget principal de la Ville.

Élus ne prenant pas part au vote	Sortie	Absents n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
3	1	0	4

NPPV : L. COINTOT, D. LE BUHAN, S. L'HER

SORTIE : B. CROGUENNEC

Présents : 36	Pouvoirs : 3	Total : 39	Exprimés : 38
Voix Pour : 30	Voix Contre : 8	Abstention : 1	

Le quorum est atteint.

Vote contre : Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Pierre-Yves THOMAS

Abstention : Henri ALLOY

Délibération 18 : Santé-handicap - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelle) - 2^{ème} tranche

Rapporteur : Mme MOGLIA

Intervenant : L. MOGLIA

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations du secteur santé-handicap conformément au tableau n° 1 annexé à la délibération, pour un montant total de 5 150 €.

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association UNAFAM du secteur santé-handicap d'un montant global de 1 000 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Élus ne prenant pas part au vote	Sortie	Absents n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
0	1	0	1

SORTIE : B. CROGUENNEC

Présents : 38	Pouvoirs : 4	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Délibération 19 : Sport - Dispositif Sport à l'école - Année scolaire 2025-2026 – Subventions 2026 (exceptionnelles) - 2^{ème} tranche et conventions financières

Rapporteur : Mme IMBERT

Intervenant : I. IMBERT

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations sportives, conformément au tableau annexé à la délibération, pour un montant total de **6 475 €** dans le cadre du dispositif « Sport à l'école ».

APPROUVE les termes des conventions financières 2026 à conclure avec les associations Club de judo de l'Amicale laïque et le Cercle de l'épée dont le soutien annuel de la Ville au titre du fonctionnement et des aides en nature, est supérieur à 23 000 €.

INVITE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions annexées à la délibération.

DIT que les crédits nécessaires, d'un montant total de **6 475 €**, sont inscrits au budget principal de la Ville.

Élu ne prenant pas part au vote	Sortie	Absents n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
1	1	0	2

NPPV : P.Y. THOMAS

SORTIE : B. CROGUENNEC

Présents : 37	Pouvoirs : 4	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Délibération 20 : Sport - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) - 2^{ème} tranche et conventions financières

Rapporteur : Mme IMBERT

Intervenant : I. IMBERT

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE l'attribution de subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations sportives locales pour l'année 2026, conformément aux tableaux 1 et 2 de l'annexe 1, pour un montant total de **18 440 €**.

APPROUVE les termes des conventions financières 2026 à conclure avec Saint-Brieuc Racing Club, Saint-Brieuc Football Ouest et le Sporting Club Briochin dont le soutien annuel de la Ville au titre du fonctionnement et des aides en nature, est supérieur à 23 000 € (annexes 2, 3 et 4).

INVITE Monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la délibération.

DIT que les crédits nécessaires, d'un montant total de **18 440 €**, sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 39	Pouvoirs : 4	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Délibération 21 : Vie associative - Subvention 2025 (exceptionnelle) - Modification / Associations multisectorielles - Subvention 2026 (aide à l'emploi associatif) - Modification / Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) - 2^{ème} tranche

Rapporteur : Mme IMBERT

Intervenants : I. IMBERT, T. LE HINGRAT, V. BONNOT, P.Y. THOMAS, B. GUILLOU, H.GUIHARD, D. LE BUHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL

1 - Subvention 2025 (exceptionnelle) – Modification

APPROUVE la modification de l'objet de la subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de **800 €** allouée à l'association Sors tes moutons, afin d'y intégrer l'achat d'un barnum.

2 - Associations multisectorielles - Subvention 2026 (aide à l'emploi associatif) – Modification

APPROUVE la modification du solde à verser de 1 987 € relatif au soutien global de 12 500 € pour le poste d'éducateur à l'environnement attribuée à l'association du Comité des quartiers de la Croix Saint-Lambert.

3 - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) – 2^{ème} tranche

DÉCIDE l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de **3 610 €**, conformément au tableau annexé à la délibération.

DÉCIDE l'attribution de subventions exceptionnelles pour un montant total de **7 000 €**, conformément au tableau annexé à la délibération.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Élu ne prenant pas part au vote	Sorties	Absent n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
1	0	1	2

NPPV : H. ALLOY

ABSENT : M. DUMOULIN

Présents : 37	Pouvoirs : 4	Total : 41	Exprimés : 38
Voix Pour : 31	Voix Contre : 7	Abstentions : 3	

Le quorum est atteint.

Vote contre : Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Pierre-Yves THOMAS

Abstentions : Didier LE BUHAN, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS

Délibération 22 : Enfance - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelle) - 2^{ème} tranche

Rapporteur : Mme LE DU

Intervenants : D. LE BUHAN, C. AKTAS, B. GUILLOU

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE l'attribution des subventions suivantes au titre de l'année 2026 :

- Dudi Sant-Brieg : **300 €** ;
- Amicale laïque Saint-Brieuc : **5 356,75 €**.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Élu ne prenant pas part au vote	Sortie	Absent n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
1	1	1	3

NPPV : P.Y. THOMAS

SORTIE : A. BOUKLATA

ABSENT : M. DUMOULIN

Présents : 36	Pouvoirs : 4	Total : 40	Exprimés : 31
Voix Pour : 31	Voix Contre : 0	Abstentions : 9	

Le quorum est atteint.

Abstentions : Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT

Délibération 23 : Service départemental d'incendie et de secours de Côtes d'Armor (SDIS 22) - Fonds de concours - Parc roulant

Rapporteur : M. LE MAIRE

Intervenants : V. BONNOT, H. GUIHARD

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE l'attribution d'un fonds de concours pour l'année 2026 pour le renouvellement du parc roulant du Service départemental d'incendie et de secours des Côtes-d'Armor d'un montant de 70 509 €.

APPROUVE les termes de la convention de partenariat pour le financement du parc roulant à conclure avec le Service départemental d'incendie et de secours des Côtes-d'Armor.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de la Ville.

Élus ne prenant pas part au vote	Sortie	Absent n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
0	1	1	2

SORTIE : C. GIANNOLI

ABSENT : M. DUMOULIN

Présents : 37	Pouvoirs : 4	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Délibération 24 : Commerce et attractivité - Aide à l'implantation commerciale - Reconduction du dispositif et renouvellements

Rapporteur : M. PICQUETTE

Intervenant : M. PICQUETTE

Informations : Cette délibération a fait l'objet d'un amendement en séance visant à la reconduction du dispositif d'aide à l'implantation commerciale pour une période de trois ans

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE de reconduire le dispositif d'aide à l'implantation commerciale sur trois années supplémentaires.

DÉCIDE le renouvellement de l'aide à l'implantation commerciale d'une durée de six mois pour :

Enseigne	Adresse	Exploitant(e)	Aide attribuée
La Bouquinerie	15 rue Saint-Gouéno	Virginie JOULAIN	400 € / mois
Rolande	9 place du Martray	Sophie LAFFICHER	325 € / mois
Le Lintreau Rouge	9 rue Jouallan	Dominique GUIHO	380 € / mois
Chococo cookies	5 rue Fardel	Juliette CORNIERES et Quentin VIENNE	165 € / mois

DÉCIDE le renouvellement de l'aide à l'implantation commerciale d'une durée de cinq mois pour :

Enseigne	Adresse	Exploitant(e)	Aide attribuée
Alice et Oscar	13 rue Saint-Gouéno	Isabelle CORVELLEC	400 € / mois

DÉCIDE d'ajourner la demande de renouvellement de l'aide à l'implantation commerciale pour l'Institut de beauté royale (400 € / mois) exploité par Madame Elene DAVRESHIAN, situé au 6 bis rue de Rohan. Le manque d'éléments justificatifs, notamment comptables, n'a pas permis au Comité de se prononcer favorablement sur la poursuite du dispositif. Cet ajournement vise à permettre la production des documents nécessaires à un nouvel examen du dossier par le Comité.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Élus ne prenant pas part au vote	Sorties	Absent n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
0	0	1	1

ABSENT : M. DUMOULIN

Présents : 38	Pouvoirs : 4	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Délibération 25 : Commerce et attractivité - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelle) - 2^{ème} tranche

Rapporteur : M. PICQUETTE

Intervenant : M. PICQUETTE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **5 680 €** à l'Union du commerce Boutik'n'co pour l'année 2026.

DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement de **1 800 €** à l'ordre des avocats pour l'année 2026.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Élus ne prenant pas part au vote	Sorties	Absent n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
0	0	1	1

ABSENT : M. DUMOULIN

Présents : 38	Pouvoirs : 4	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Délibération 26 : Enedis - Conventions de servitudes - Rue Anatole France

Rapporteur : M. LE MÉHAUTÉ

Intervenant : R. LE MÉHAUTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE ENEDIS à effectuer les travaux suivants :

Secteur Saint-Brieuc	Parcelle concernée	Travaux à effectuer
Rue Anatole France	CI 396	Établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ treize mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage.

DIT que cette occupation est consentie à titre gratuit sous réserve de la prise en charge du concessionnaire des formalités de publication au service de la publicité foncière.

APPROUVE les termes de la convention de servitude à conclure avec ENEDIS.

INVITE Monsieur le Maire, à signer ladite convention annexée à la délibération (annexe 1) et tous les actes afférents.

Élus ne prenant pas part au vote	Sortie	Absent n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
0	1	1	2

SORTIE : C. AKTAS

ABSENT : M. DUMOULIN

Présents : 37	Pouvoirs : 4	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Délibération 27 : Groupement de commandes - Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) - Achat d'énergies - Convention constitutive - Avenant n° 2

Rapporteur : M. LE MÉHAUTÉ

Intervenants : R. LE MÉHAUTÉ, N. DRUILLENNEC

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 à la convention sur le groupement d'achat d'énergies à conclure avec le SDE 22.

INVITE Monsieur le Maire à signer ledit avenant annexé à la délibération.

Élus ne prenant pas part au vote	Sorties	Absent n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
0	0	1	1

ABSENT : M. DUMOULIN

Présents : 38	Pouvoirs : 4	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Délibération 28 : Groupement de commandes - Saint-Brieuc Armor Agglomération - Panneaux de signalisation verticale - Convention

Rapporteur : M. LE MÉHAUTÉ

Intervenant : R. LE MÉHAUTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE l'adhésion de la Ville au groupement de commandes de panneaux de signalisation verticale dont Saint-Brieuc Armor Agglomération assurera le rôle de coordonnateur.

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de panneaux de signalisation verticale à conclure avec Saint-Brieuc Armor Agglomération.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la délibération.

Élus ne prenant pas part au vote	Sorties	Absent n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
0	0	1	1

ABSENT : M. DUMOULIN

Présents : 38	Pouvoirs : 4	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Délibération 29 : Bilan des acquisitions et des cessions - Année 2025

Rapporteur : M. LE MÉHAUTÉ

Intervenant : R. LE MÉHAUTÉ, A. LE BOËDEC

Informations : Cette délibération n'a pas nécessité pas la tenue d'un vote (prend acte).

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du bilan annuel 2025 des acquisitions et cessions immobilières de la Ville, annexé à la délibération.

Délibération 30 : Délégations de pouvoirs

Rapporteur : M. LE MAIRE

1 - Régie

D_2026_007 du 13 mai 2026

La Ville modifie, à compter du caractère exécutoire de la décision, la régie d'avance créée auprès du service enfance-petite enfance sous la dénomination « secteur loisirs éducatifs » afin de prendre en compte des modifications apportées aux dépenses, aux modes de règlement et à l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds du Trésor (DFT).

2 - Demande de subvention

D_2026_008 du 15 mai 2026

La Ville décide de solliciter une subvention auprès d'ACTEE, programme porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), pour le financement du salaire brut annuel chargé d'un montant de 44 534,80 €, à hauteur de 48,75 % soit 21 710,10 €, concernant l'agent occupant le poste d'économe de flux rattaché au Service énergie et patrimoine bâti, permettant de poursuivre la démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019,

Le Maire M. Victor BONNOT	La secrétaire de séance Mme Caroline DANIEL